

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

ARRÊTÉ

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~

LE Secrétaire d'Etat a la Culture

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943, et 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 26 mai 1975,

Vu l'adhésion au classement donné le 15 mai 1975 par M. Charles DELACOUR, Président et représentant responsable de l'Association L'IMMOBILIERE ARTESIENNE, propriétaire,

ARRÊTÉ

Article 1er - Sont classées parmi les Monuments Historiques les parties suivantes de l'hôtel de la Verdure situé 18, rue Emile Legrelle à ARRAS (Pas-de-Calais) :

- les façades et toitures, y compris le portail donnant sur la rue des Portes Cochères,
- le grand salon avec son décor,

figurant au cadastre section DU sous le n° 466, d'une contenance de 10 a 3 ca et appartenant à l'Association "l'Immobilier Artésienne", Société Civile Immobilière constituée le 27 décembre 1972, ayant son siège social 6, rue Emile Legrelle à ARRAS (Pas-de-Calais) et pour représentant responsable M. DELACOUR Charles, Président, demeurant 8, rue de la République à ARRAS (Pas-de-Calais).

Cette Association en est propriétaire par acte passé les 17 et 26 juin 1972 devant Me PRUVOST, notaire à VELU (Pas-de-Calais) et Me WATERLOT, notaire à ARRAS (Pas-de-Calais) et publié au bureau des hypothèques d'ARRAS le 10 août 1972, volume 3473 n° 19

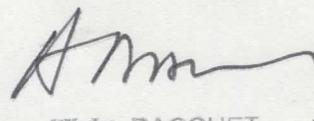
Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 3 MAR 1976

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

Le Directeur de l'Architecture



Alain BACQUET